

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-43**

Date de la convocation : 9/05/2017

Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Suzan DUCASSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Approbation du règlement intérieur**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose que le règlement intérieur des activités périscolaires a pour objet de préciser les règles de fonctionnement des différents services proposés ainsi que les droits et obligations des familles.

Il vise notamment à informer les utilisateurs sur :

- le fonctionnement des différents services
- les modalités d'inscription
- les modalités de facturation

Ce document a été modifié pour prendre en compte la nouvelle tarification des services périscolaires (suppression du forfait pour la restauration, mise en place d'un forfait journalier pour la garderie occasionnelle) et la nouvelle organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALAE) et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) suite à la fusion des écoles Lamartine et Joliot-Curie. Le règlement intérieur vous est transmis en annexe.

Il entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver le règlement intérieur des activités périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération,
- précise que ce règlement entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2017.

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 mai 2017.  
Le Maire,



**Yannick BOUBÉE.**



Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-43-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-44**

Date de la convocation : 9/05/2017  
Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBEE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Révision des tarifs périscolaires**

Madame FAVERON, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs des services périscolaires comme suit :

**RESTAURANT SCOLAIRE  
2017/2018**

**TARIFS AUREILHAN**

Tranches quotient familial			Tarifs
<b>A</b>		499	<b>2,25 €</b>
<b>B</b>	500	749	<b>3,00 €</b>
<b>C</b>	750	999	<b>3,40 €</b>
<b>D</b>	1000	1199	<b>3,80 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-44-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

<b>E</b>	1200	1499	<b>4,20 €</b>
<b>F</b>	1500		<b>4,60 €</b>

### **TARIFS EXTERIEURS**

---

<b>Tranches quotient familial</b>			<b>Tarifs</b>
<b>A</b>		499	<b>5,90 €</b>
<b>B</b>	500	749	<b>6,10 €</b>
<b>C</b>	750	999	<b>6,30 €</b>
<b>D</b>	1000	1199	<b>6,50 €</b>
<b>E</b>	1200	1499	<b>6,70 €</b>
<b>F</b>	1500		<b>6,90 €</b>

### **Tarif de restauration pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

---

<b>Tranches quotient familial</b>			<b>AUREILHAN</b>	<b>EXTERIEUR</b>
<b>A</b>		499	2,25 €	5,10 €
<b>B</b>	500	749	3,20 €	5,30 €
<b>C</b>	750	999	3,90 €	5,60 €
<b>D</b>	1000	1199	4,10 €	5,80 €
<b>E</b>	1200	1499	4,50 €	6,30 €
<b>F</b>	1500		5,00 €	6,80 €

### **Tarif de restauration pour les commensaux**

---

5,20 €

### **Tarif des repas exceptionnels**

---

13,50 €

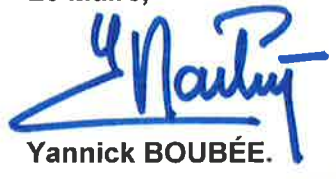
Accusé de réception en préfecture 065-216500470-20170515-D2017-44-DE Date de télétransmission : 17/05/2017 Date de réception préfecture : 17/05/2017
---

**GARDERIE  
2016/2017**

Tranches quotient familial			FORFAIT MENSUEL		OCCASIONNEL (forfait journalier)	
			AUREILHAN	EXTERIEUR	AUREILHAN	EXTERIEUR
A		499	18,50 €	22,00 €	3,15 €	3,50 €
B	500	749	19,50 €	23,00 €		
C	750	999	20,50 €	24,00 €		
D	1000	1199	21,50 €	25,00 €		
E	1200	1499	22,50 €	26,00 €		
F	1500		23,50 €	27,00 €		

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à modifier les tarifs des services périscolaires comme précisé ci-avant.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 mai 2017.  
**Le Maire,**

  
**Yannick BOUBÉE.**



Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-44-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-44-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-45**

Date de la convocation : 9/05/2017

Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Cession de la résidence Gabriel Fauré cadastrée AI 380**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite procéder à la cession de la Résidence Gabriel Fauré, immeuble à usage d'habitations et de commerces situé 2 avenue du Bois, sur une parcelle cadastrée AI n° 380 d'une superficie d'environ 423 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble R+5, construit en 1990, comprend en rez-de-chaussée 5 commerces et 10 appartements dans les étages supérieurs.

Ce bien, en copropriété, nécessite d'importants travaux de rénovation, comme en attestent les diagnostics réalisés en 2015. En outre, certains logements demeurent inoccupés.

Compte-tenu de ces éléments, la Commune a souhaité céder ce bien et l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (OPH 65) s'est portée acquéreur de l'immeuble.

Monsieur ZYTYNSKI précise que le futur acquéreur s'engagera, dans l'acte de vente, à proroger les baux en cours pour une durée minimale de 6 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente de l'immeuble.

L'estimation de France Domaine est de 700 000 euros, avec une marge d'appréciation de 10 % à la hausse comme à la baisse.

Compte-tenu de l'importance des travaux de réhabilitation à engager et après négociation avec l'OPH 65, le prix d'acquisition a été fixé à 630 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de :

- 25 voix pour,
- une abstention (M LACABANNE),
- Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

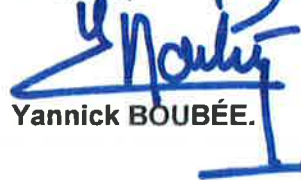
décide :

- D'autoriser la cession de la Résidence Gabriel Fauré située 2 avenue du Bois, au prix de 630 000 euros, les frais afférents à la vente étant pris en charge par le futur acquéreur, l'Office Public de l'Habitat des Hautes-Pyrénées ;
- D'autoriser le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ou en son absence le 2<sup>nd</sup> Maire-Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires.

P.C.C.

Aureilhan, le 16 mai 2017.

Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-46**

Date de la convocation : 9/05/2017

Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Acquisition de la parcelle cadastrée AM 397**

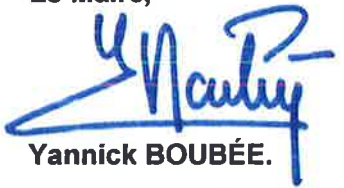
Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'afin de régulariser la domanialité publique de l'intégralité du trottoir de la rue Florence, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée AM n° 397 pour une superficie de 29 m<sup>2</sup> (propriété de Monsieur et Madame PIETROLONGO Jean-Claude), ainsi qu'il résulte d'un document d'arpentage dressé par Madame Estelle CUVILLIER, géomètre, le 16/02/2012.

Après accord avec les propriétaires, Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de procéder à cette acquisition à l'euro symbolique, les frais afférents à la vente, dont les frais notariés, restant à la charge de la Commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AM n° 397 d'une contenance de 29 m<sup>2</sup> auprès de Monsieur et Madame PIETROLONGO Jean-Claude à l'euro symbolique, les frais afférents à la vente étant pris en charge par la Commune ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 mai 2017.  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-46-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-47**

Date de la convocation : 9/05/2017

Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBEE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Coupe affouagère**

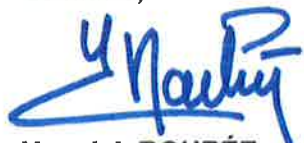
Monsieur LARREGOLA, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'une coupe de bois est prévue dans la forêt communale et que la commission Cadre de vie réunie le 5 mai 2017 propose les modalités suivantes d'organisation de la coupe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide la coupe de bois sur la parcelle 10 c de la forêt communale, coupe affouagère EA n° 16Z12705DE d'une contenance de 1ha86a.
- accepte l'estimation de la coupe délivrée sur pied proposée par l'ONF à 1 086,00 euros.
- fixe les tarifs de la coupe de bois à 25 € le stère :
  - Lot de 1,5 m3 de bois (2 stères) = 50 €
- demande que l'exploitation de la coupe de bois soit faite par les affouagistes après attribution des lots par tirage au sort le 21 octobre 2017 à 9h00 et sous la responsabilité de trois garants dont les noms suivent :
  - 1<sup>er</sup> garant : M. Daniel LARREGOLA,
  - 2<sup>ème</sup> garant : Mme Simone GASQUET,
  - 3<sup>ème</sup> garant : M Philippe ZANCHETTA.

- fixe les délais d'exploitation des produits délivrés au plus tard le 30 avril 2018 et après la remise du permis d'exploiter pour la délivrance. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération.

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 mai 2017.  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-47-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-48**

Date de la convocation : 9/05/2017  
Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Etablissement d'une convention de servitude sur la parcelle communale cadastrée AE 170**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE), pour les besoins de l'exploitation de son réseau d'éclairage public, doit procéder à l'enfouissement d'une ligne électrique souterraine sur une parcelle communale.

Le tracé de cette ligne emprunte la parcelle cadastrée AE n° 170 appartenant au domaine privé de la Commune, au Sud de la parcelle.

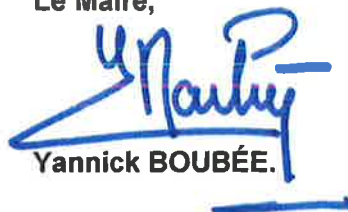
Le SDE a donc sollicité la Commune aux fins d'obtenir l'autorisation pour établir à demeure cette canalisation souterraine, à titre gratuit.

L'acte constitutif de servitude sera rédigé en la forme administrative et sera publié.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser la conclusion d'une convention de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine, à titre gratuit, sur la parcelle cadastrée AE n° 170 ;**
- **De désigner Monsieur ALONSO, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, pour représenter la Commune dans cet acte en la forme administrative ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à authentifier la convention contenant servitude de passage, à signer tout document y afférent et à réaliser la procédure de publicité foncière.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 mai 2017.  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-48-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-49**

Date de la convocation : 9/05/2017

Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Avenant n°1 au lot n°5 du marché de travaux de réhabilitation du centre  
Jean Jaurès**

Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux relatif à la réhabilitation du Centre Jean Jaurès a été lancé comportant treize lots.

Monsieur le Maire a signé les marchés correspondants avec les entreprises retenues suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2016.

En cours d'exécution, il s'est avéré que des modifications sont intervenues en raison de difficultés techniques. Ces modifications ont été actées par délibérations en date du 2 mars et du 6 avril 2017.

D'autres modifications doivent être validées sur le lot n°5 : Bardage –Façade dont le titulaire est l'entreprise GALLEGO comme suit :

Montant initial du marché : 115 270,54 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 5 907,00 € HT

Nouveau montant du marché : 121 177,54 € HT.

Monsieur PAHU demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au lot n°5 tel que présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°5 du marché de travaux relatif à la réhabilitation du Centre Jean Jaurès,**

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, à le signer ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 mai 2017.

Le Maire,

Yannick BOUBEE.



Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-49-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-50**

Date de la convocation : 9/05/2017

Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel RIVIERE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Sixte Vignon**

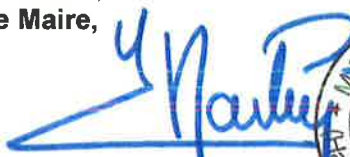
Monsieur ZANCHETTA, Conseiller Municipal, informe que le Lycée Sixte Vignon a été désigné par le Ministère de l'Education Nationale pour organiser du 16 au 18 mai 2017, la finale nationale du Concours Général des Métiers dans la spécialité Menuiserie Aluminium Verre. Il précise qu'il s'agit d'un événement d'importance nationale qui suscite l'intérêt de grand nombre de personnes actuels et futurs élèves, acteurs à tous niveaux du monde professionnel, de la formation professionnelle, partenaires du lycée et qui est fortement médiatisé.

Monsieur ZANCHETTA précise que la Direction du Lycée a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à cette occasion.

Monsieur ZANCHETTA propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au Lycée Sixte Vignon dans le cadre de l'organisation de cette manifestation d'un montant de 100 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au Lycée Sixte Vignon d'un montant de 100 euros dans le cadre de l'organisation de la finale nationale du Concours Général des Métiers.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 mai 2017.  
Le Maire,

  
Yannick BOUBÉE.



Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-50-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 15 mai 2017**

**Délibération n° 2017-51**

Date de la convocation : 9/05/2017

Date de la publication : 16/05/2017

**PRESENTS** : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Simone GASQUET, Maire-Adjoint, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jean-Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Simone GASQUET (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Olivier ESCOT-SEP), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Sandra BOCK (pouvoir à Emmanuel ALONSO),

**Secrétaire de séance** : Isabelle CHEDEVILLE.

**Budget communal : décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget Communal 2017,

L'exécution du budget de la Commune 2017 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Il est proposé d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<b>Chapitre 011</b> -6161 Primes d'assurances	+ 4 225 €		
<b>Chapitre 65</b> - 6574 Subventions associations	+ 100 €		

Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-51-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

Recettes de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
<b>002</b> Résultat de fonctionnement reporté	+ 4 325 €		

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la décision modificative n°1 ci-dessus.**

P.C.C.  
Aureilhan, le 16 mai 2017  
**Le Maire,**

  
**Yannick BOUBÉE.**



Accusé de réception en préfecture  
065-216500470-20170515-D2017-51-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017